



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBÂTRE

**L'an deux mil vingt-six, le 28 du mois de janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de BARBÂTRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Date de la convocation du conseil municipal : le 23 janvier 2026

**Présents :** M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Grégory DELAUNE, Mme Marie-Henriette ELIE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Cyril PETRARU, Mme Florence BURNEAU

**Absents :** M. Philippe MAURICE, M. Patrick FRIOUX, Mme Myriam PRAUD, Mme Charlène MARIE, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. David PELLETIER

**Désigné secrétaire de séance :** M. Grégory DELAUNE

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	13	0	13	13	0	0

**OBJET :**  
**DEL2026-011 - RESSOURCES HUMAINES**  
**Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,  
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,  
Vu le tableau des effectifs actuel de la commune,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs de la commune pour répondre aux besoins des services et assurer un fonctionnement optimal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- MODIFIE le tableau des effectifs à compter du 01/02/2026 comme ci-dessous :

GRADES / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>			
Attaché	A	4	4
Rédacteur principal 1 <sup>re</sup> classe	B	3	2
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0
Rédacteur territorial	B	1	0
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>re</sup> classe	C	5	4
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1
Adjoint Administratif Territorial	C	2	1
<b>TOTAL</b>		<b>18</b>	<b>12</b>
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			
Technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe	B	1	0
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0
Technicien territorial	B	1	0
Agent de Maîtrise Principal	C	2	1
Agent de Maîtrise	C	1	0
Adjoint Technique Principal 1 <sup>re</sup> classe	C	3	3
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3
Adjoint Technique Territorial	C	5	4
<b>TOTAL</b>		<b>17</b>	<b>11</b>

<b>SECTEUR PATRIMOINE</b> Adjoint Territorial du Patrimoine	C	1	1
<b>TOTAL</b>		1	1
<b>SECTEUR SOCIAL</b> Agent spécialisé principal 1 <sup>re</sup> classe	C	1	1
<b>TOTAL</b>		1	1
<b>TOTAL</b>		37	25

- **CHARGE** M. le Maire d'engager les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- **PRÉVOIT** l'inscription des crédits correspondants au budget communal.

DELIBERATION PUBLIEE  
Le / 3 FEV. 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En mairie, le / 3 FEV. 2026

Le Maire,  
M. Louis GIBIER

Le secrétaire de séance,  
M. Grégory DELAUNE



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 085-218500114-20260128-DEL2026\_011-DE